



DIP
Case postale 3925
1211 Genève 3

Secrétariat général de la CDIP
Unité de coordination Formation
professionnelle - Rédaction française
Panorama.actualités
Maison des cantons
Speichergasse 6, case postale 660
CH-3000 Berne 7

N/réf. : CB/
V/réf. :

Genève, le 8 octobre 2009

Concerne : Livre blanc des Académies suisses des sciences

Avec leur Livre blanc intitulé "Une éducation pour la Suisse du futur", les Académies suisses des sciences ont lâché non sans délectation un pavé dans la mare. Ces trente-huit pages bien enlevées - et bien élevées - ont le mérite de stimuler la réflexion, de provoquer des réactions et donc de relancer de très nombreuses discussions sur notre système de formation. Pour ma part, j'y vois d'abord une démarche stimulante, posant l'éducation comme fondement et comme perspective du développement et de l'avenir de notre société helvétique. En effet, les Académies suisses des sciences reconnaissent judicieusement les dépenses en éducation comme un "investissement profitable", avec une perspective de forte augmentation : tout notre système de formation assorti de l'exigence de résultats - de certification - est placé au premier plan. Il est vrai que la Suisse et ses cantons, en fonction du nombre de diplômé-e-s de l'enseignement secondaire II et du niveau tertiaire - un des plus bas taux d'Europe - ne peuvent faire l'économie d'un plan de développement en faveur de l'éducation et en faveur d'une hausse du nombre de diplômé-e-s. Il ne fait aucun doute à mes yeux que dans un environnement élargi et distendu par la mondialisation, l'investissement dans la connaissance représente la seule perspective de développement pour un pays qui, comme chacun sait, ne peut compter sur aucune matière première. A ce rappel essentiel et salutaire du Livre blanc, il convient de mettre en perspective pour les cantons ayant participé aux enquêtes PISA sur les compétences acquises par les élèves à la sortie de l'école obligatoire les remises en question sur la qualité des prestations d'enseignement, notamment sur les résultats obtenus par les élèves des niveaux socio-économiques les moins favorisés.

Pourtant, notre pays n'a pas attendu ce Livre blanc académique et ces enquêtes scientifiques pour se remettre en cause, se poser les bonnes questions et prendre des orientations et des décisions politiques de portée majeure: le développement des maturités professionnelles, celui des maturités spécialisées (consécutives respectivement au Certificat fédéral de capacité et au diplôme de l'École de culture générale) et la création des Hautes écoles spécialisées (HES) à la fin des années nonante, ont ainsi permis à la formation professionnelle de se connecter aux études tertiaires. De se valoriser.

Cette évolution du système éducatif suisse a sans nul doute favorisé l'adoption par le peuple et les cantons des articles constitutionnels sur la formation le 21 mai 2006, propulsant véritablement la démarche d'harmonisation du système éducatif dans notre pays. Dans la foulée, en automne 2006, lors de son assemblée annuelle à Brunnen, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a fixé l'objectif de faire passer à 95 le pourcentage des jeunes d'une tranche d'âge titulaires d'un diplôme du degré secondaire II d'ici à l'année 2015. En juin 2007, cette même Conférence adoptait l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire : le concordat HarmoS, soumis dès lors à l'approbation des 26 parlements cantonaux.

Si HarmoS se trouve actuellement en position difficile, puisqu'un nombre surprenant de cantons - Uri et Zoug tout récemment - a refusé par votation populaire l'adhésion au concordat, il n'est pas question de remettre en question cet accord intercantonal, puisqu'il a obtenu le nombre minimal de dix cantons pour être ratifié. Du reste, avec l'adhésion du canton de Berne (11^e canton), près des deux tiers de la population suisse appartient aux cantons qui se sont prononcés en faveur de l'harmonisation des onze premières années d'école. Mais ces résistances et refus populaires de cantons où il n'y a généralement pas de hautes écoles contre une harmonisation somme toute plutôt minimale - le même âge d'entrée à l'école, le même plan d'études par régions linguistiques - démontrent que rien n'est simple dans notre pays, même ce qui semble élémentaire.

A cet égard, le Livre blanc aura-t-il quelques vertus pour relancer un processus d'harmonisation aussi fondamental que réaliste pour le système de formation dans notre pays et notre canton ? Il faut ici déplorer que par leur démarche éclair et donc tonitruante, les Académies suisses des sciences n'aient pas vraiment pris la peine d'éclairer et donc de trouver le ton juste pour étayer des constats et des postulats qu'elles posent ou lâchent sans trop de précaution... Par exemple, lorsqu'elles balaient d'un revers de main le système de la formation professionnelle, cela relève de la provocation gratuite ou d'omission alors que la formation professionnelle a démontré ses qualités et ses résultats. La Suisse a un taux de chômage des jeunes, qui reste constamment un sujet de préoccupation majeure et contre lequel le Conseil d'Etat genevois lutte par des mesures ciblées mais qui reste pourtant bien inférieur à celui de la Finlande, par exemple... Aujourd'hui la formation professionnelle n'est ni désuète, ni obsolète; au contraire, elle représente à bien des égards une solution d'avenir pour les jeunes de notre pays tout particulièrement dans la perspective de l'exigence et de la quête d'un niveau plus élevé de certification au niveau tertiaire.

A l'inverse, relever dans le Livre blanc que la réglementation au plan intercantonal de la formation des enseignants et la création des Hautes écoles pédagogiques représente l'aboutissement le plus encourageant de la CDIP traduit un manque de lucidité et d'ambition consternant de la part des Académies. En effet, sur ce plan, le chemin est encore long et notre pays, qui se contente frileusement d'exigences minimales comme un bachelor en trois ans pour former les futurs maîtres et maîtresses de l'enseignement primaire, nous placera bientôt en queue du convoi, avec la lanterne rouge au niveau européen, comme à celui des pays de l'OCDE. L'élévation du niveau de formation pour permettre aux jeunes en 2030 de faire face aux défis d'alors passe aussi par celle de leurs enseignantes et enseignants d'aujourd'hui.

Enfin, alors que l'harmonisation avance non sans difficultés, l'argument visant à défendre la centralisation de tout le système scolaire au niveau de la Confédération ne prend pas en compte d'une part les limites des systèmes éducatifs fortement centralisés comme la France (alors que l'Espagne par exemple ou la Suède ont décentralisé avec succès...), mais avance -

au moment où le processus HarmoS a tendance à s'enliser dans les méandres de la démocratie cantonale directe - une solution irréaliste qui pourrait en sonner le glas.

Finalement, je retiens surtout de ma lecture intéressée du Livre blanc que notre pays et notre canton doivent poursuivre leur engagement sur la voie ambitieuse et prioritaire de la restauration de l'institution scolaire et de l'éducation, de la certification au terme des parcours de formation, en écartant les démarches qui relèvent de "l'inflation scolaire"¹. Il n'en dépend pas seulement de la compétitivité économique, mais bel et bien, comme le disent les Académies suisses des sciences, d'une volonté de placer le développement durable au centre et au cœur d'une refonte des parcours de formation.

Gageons qu'à l'issue de l'élection de Didier Burkhalter, le Conseil fédéral prendra la première mesure indispensable - au-delà de l'entrée en vigueur projetée pour 2012 de la Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) - celle de créer un département de la formation, tant attendu pour donner le signal de l'ambition et de l'exigence.

Charles Beer

¹ DURU-BELLAT, Marie, *L'Inflation scolaire : les désillusions de la méritocratie*, Paris, Seuil, 2006.